

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2019

Président : Monsieur Michel MARCHAND, Maire

Secrétaire de séance : Madame FERNANDEZ-MOPIN

Présents : Mrs : MARCHAND, GODEFROY, VEISSE, DE RE, LAMBERT, DURAND et POIRET

Mmes : SIMON, FERNANDEZ-MOPIN, HERVAUX et SEZILLE DES ESSARTS

Pouvoirs : Mme HARDIER-QUINT à M. MARCHAND et M. LEFEVRE à Mme SIMON

Absents : Mrs CHARTREL et LECOMTE

Chaque membre du Conseil municipal ayant eu le procès-verbal du 24 mai 2019, Monsieur le Maire procède au vote. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

REMANIEMENT CADASTRAL : PARCELLES COMMUNALES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du remaniement cadastral de la Commune, 13 parcelles ont été identifiées comme transférables au domaine public.

Le Conseil Municipal décide d'intégrer ces parcelles au domaine public et autorise le service du cadastre à effectuer ce transfert.

SE 60 : PROGRAMME D'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les travaux qu'il serait nécessaire de réaliser sur l'éclairage public EP aérien place de la Mairie et dans diverses rues. Il s'agit du remplacement de 67 lanternes et de la création de 13 ainsi que 3 passages piétons.

Le montant prévisionnel du fonds de concours de la Commune s'élève à 79 299.99 € (sans subvention) ou 36 371.84 € (avec subvention).

Après débat, le Conseil Municipal accepte la proposition financière du SE 60, avec subvention, et s'engage dans la réalisation de ces travaux sur les exercices budgétaires 2019 et 2020.

CONTROLE RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire précise que lors des ventes de biens immobiliers, il est demandé à la Commune si le bien est raccordé à l'assainissement collectif et conforme. Compte tenu des dysfonctionnements dans le système de collecte et de traitement des eaux usées, compte tenu d'un certain nombre d'immeubles non raccordé à ce réseau, le Conseil Municipal décide de rendre obligatoire le contrôle du raccordement et des installations privées lors de vente de biens immobiliers.

Le contrat d'affermage étant confié à SUEZ France, les contrôles seront réalisés par les exploitants du réseau.

CONVENTION DEPARTEMENTALE POUR LES TRAVAUX LIEU-DIT « LA BARRE »

Monsieur le Maire expose au Conseil que les travaux d'aménagement rue Isidore de Pommery, RD 934, de sécurisation des piétons et d'accès PMR doivent faire l'objet d'une convention générale avec le Conseil Départemental puisqu'il s'agit du domaine public routier départemental. Le projet respectera les règles et normes en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. La loi LAURE ne pourra s'appliquer vu l'impossibilité de créer une piste cyclable sur le trottoir par manque de place.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

RETROCESSION D'UNE CONCESSION

Monsieur le Maire fait part d'une demande de rétrocession d'une concession perpétuelle acquise le 22 décembre 1997 au prix de 1 300 francs (soit 198,18 €), qui n'a pas été utilisée à ce jour et se trouve donc vide de toute sépulture.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de prendre la référence d'une concession cinquantenaire. Considérant qu'il reste 29 ans, la concession est rétrocédée à la Commune au prix de 115 €.

CREATION D'UN OSSUAIRE COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les aménagements réalisés dans le cimetière communal comme la création d'un Columbarium et d'un jardin du souvenir. La Commune ne dispose pas d'un ossuaire municipal.

Après débat, le Conseil Municipal décide de son emplacement à l'entrée du cimetière sur la droite et de solliciter plusieurs devis pour sa réalisation.

PROJET DU CONSEIL REGIONAL « NATURE EN CHEMINS » : SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Monsieur le Maire revient sur le programme d'abattage des peupliers et de replantation. Le Conseil Régional souhaite accompagner les collectivités territoriales dans la reconquête des chemins ruraux et/ou des voies communales par la mise en place d'un dispositif intitulé « la nature en chemins ».

La Commune pourrait bénéficier d'une subvention de 50 % de l'investissement de replantations de haies ou d'arbres fruitiers par exemple.

Le Conseil Municipal accepte de déposer un projet et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

POINT SUR LES TRAVAUX

- Suite au rendez-vous avec la Société ITAS pour l'implantation d'un pylône de télécommunication ORANGE, le terrain choisi ne convient pas pour diverses raisons, techniques notamment. Une autre parcelle aurait été définie. Celle-ci n'appartient pas à la Commune. Le Conseil Municipal propose un échange de terrain avec le propriétaire.
- Des deux logements locatifs que possède la Commune, un a bénéficié l'an dernier d'un nouveau mode de chauffage. Cette année, il nous faut remplacer la chaudière de l'autre logement. Le Conseil Municipal décide de l'installation d'une chaudière fuel simple basse température.
- L'aménagement urbain de la place de la Mairie commencera en septembre

INTERVENTION DES RAPORTEURS DE COMMISSIONS

- Commission Communication : remise à jour du site Internet. L'accès est plus facile.

AFFAIRES DIVERSES

- Toujours des excès de vitesse à déplorer et le non-respect du sens interdit au croisement de la Pommeraye et de la ruelle Crampe
- Une demande a été faite au SEEN pour prendre en charge l'extension de réseau d'eau potable rue Lechantre et Ruelle Crampe, ces deux rues n'étant pas alimentées en totalité.
- Guy GODEFROY remercie les membres du Conseil Municipal pour leur soutien dans l'épreuve qu'il traverse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 30.



Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Michel MARCHAND